

La relance de l'olympisme

Autor(en): **Jeannotat, Yves**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **39 (1982)**

Heft 2

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-997196>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



OLYMPISME

La relance de l'Olympisme

Yves Jeannotat

Depuis son élection à la tête du comité international olympique (CIO), M. Juan Antonio Samaranch a déjà sarclé bien des plates-bandes et labouré un nombre considérable de terres nouvelles. Le blé ne tardera pas à être en herbe et la moisson suivra, à son heure, lourde et mûre à point. Et pourtant, lors des Jeux olympiques de Moscou, marqués par le forfait des USA et de nombreuses autres nations sans la présence desquelles le caractère universel du Mouvement n'est plus assuré, l'Olympisme avait tremblé sur ses bases. Pour de nombreux observateurs – dont certains avisés connaisseurs – c'en était fait de lui! Mais le Congrès de Baden-Baden, loin de se résigner à brosser un constat d'échec, est parvenu à opérer un redressement quasiment miraculeux. Discret, mais têtu et inspiré de conceptions avant-gardistes, le nouveau président allait pouvoir faire souffler à nouveau sur le sport cet esprit qui

Mosaïque olympique

Le Musée olympique (Lausanne), en attendant la construction d'un centre olympique définitif, va déménager de Mont-Repos pour s'installer au no 18 de l'Avenue Ruchonnet (bâtiment du Sport-Toto). L'ouverture devrait avoir lieu le 25 juin.

Un statut particulier d'institution internationale non gouvernementale a été accordé, récemment, au CIO par le Conseil fédéral (Suisse). Il est peut-être bon de rappeler, ici, que le CIO a son siège à Lausanne depuis 1915.

Une Commission pour le mouvement olympique a été créée, par le CIO, pour compléter la Commission tripartite en fonction jusqu'à ce jour. En plus des représentants du CIO, des fédérations internationales et des comités olympiques nationaux, la «Commission pour le mouvement olympique» comptera dorénavant, dans ses rangs, des représentants des athlètes.



M. Samaranch entre MM. Kaspar Wolf (à gauche) et Raymond Gafner.

fait de l'Olympisme un symbole et à côté de l'«athlète olympique» qui remplit les conditions de participation aux Jeux, il allait sacrer, comme le dit Raymond Gafner, «athlète olympien» tout individu, quelle que soit son activité ou sa fonction, qui se met au service du sport conçu comme un élément positif de civilisation. Dans un «billet mensuel» écrit pour la revue «Sport-information» de l'ASS, le président du Comité olympique suisse rappelle encore ce qui, sur la base des textes adoptés à Baden-Baden, permet de dire d'un sportif qu'il est membre de la famille olympique. Pour cela, il se doit:

- d'observer loyalement les règles de sa fédération internationale approuvées par le CIO
- de faire passer toutes ses relations avec les milieux d'affaires (fabricants, sponsors, organisateurs) par les autorités sportives dont il dépend

- de voir ces autorités utiliser, dans l'intérêt du sport qu'elles régissent, une partie des moyens financiers provenant, sous une forme quelconque, de ses succès sportifs
- de respecter les règles du fair play dans l'acceptation large du terme et d'être, par conséquent, un exemple avant d'être une idole.

«En bref, dit encore M. Gafner, ce qui définit l'athlète olympien, c'est son comportement. Bien sûr, la tricherie ne disparaîtra pas. Toute société organisée est constamment en lutte contre ceux qui cherchent à tourner les règles qu'elle s'est données. L'important, pour l'athlète de haute compétition, est de pouvoir demeurer honnête sans se sentir frustré. De savoir sans équivoque ce qu'on attend de lui. Et pour l'athlète olympien, le respect de la règle devrait prendre, désormais, le beau visage de la solidarité.»